



**Présentation par la Commission canadienne du blé
devant le Comité permanent pour l'agriculture et l'agroalimentaire
de la Chambre des communes
Le 13 juin 2006**

Monsieur le président et chers membres du Comité :

Je m'appelle Ken Ritter. Je suis agriculteur à Kindersley, en Saskatchewan, et j'ai l'honneur de servir comme membre élu du conseil d'administration de la CCB et comme président de ce même conseil depuis la mise en place de la nouvelle régie de l'organisation, en 1999. Je suis accompagné aujourd'hui de M. Adrian Measner, président-directeur général de la CCB. M. Measner en est maintenant à son deuxième mandat de trois ans comme président-directeur général, et il siège également au conseil d'administration de la CCB.

Je tiens à remercier le Comité de nous avoir accordé l'occasion de comparaître devant lui aujourd'hui. Je sais que le Comité est fort occupé, et il est rassurant de savoir que, parmi les nombreuses difficultés sur lesquelles le Comité doit se pencher, figure le rôle que la CCB devra jouer à l'avenir dans l'industrie céréalière, dans l'Ouest canadien en particulier.

Monsieur le président, j'entends être aussi bref et concis que ma formation d'avocat et d'agriculteur me permettra de l'être.

Malgré la récente hausse des prix des denrées, l'agriculture et le secteur céréalière traversent une période de crise. Les agriculteurs sont confrontés à des marges qui épuisent leurs réserves en capital et qui minent leur détermination et leur ingénuité.

Dans ce contexte économique extrêmement difficile, quel système de commercialisation permettrait de mieux combler les besoins des producteurs de blé et d'orge? À une époque, j'aurais répondu comme le Parti conservateur du Canada que c'était le marché à deux voies. Selon ce mode de mise en marché, les agriculteurs vendraient leur grain soit par l'intermédiaire de la CCB, soit directement dans le négoce privé. En mettant en place un régime facultatif, aurais-je dit, la CCB deviendrait plus rentable et elle donnerait simultanément plus de choix aux agriculteurs.

C'est ce que j'aurais dit il y a huit ans, mais je ne tiendrais plus ces propos aujourd'hui. J'ai changé d'avis au sujet du rôle de la CCB comme vendeur à comptoir unique, pour un certain nombre de raisons que j'aimerais maintenant partager avec les membres du présent Comité.

La première raison est que j'ai eu la preuve des prix élevés obtenus par la CCB comparativement aux prix demandés par nos concurrents. À chaque réunion du conseil d'administration, un classeur est mis à la disposition des administrateurs. Dans ce classeur figurent les données des ventes réalisées par la CCB, en regard des ventes de nos principaux rivaux. Cette information est des plus utiles. Elle nous permet, à moi et aux autres agriculteurs-administrateurs élus, de nous assurer que le comptoir unique est effectivement exploité de manière à accroître la valeur perçue par les producteurs de grain des Prairies. Mais cette information est également confidentielle, tant pour des raisons liées aux relations que nous entretenons avec nos clients que pour des raisons liées à la concurrence. C'est pour cette raison que ce classeur reste dans la salle du conseil d'administration et que nous ne diffusons



pas son contenu. Mais permettez-moi d'être catégorique : ces données fournissent la preuve irréfutable que la CCB obtient davantage pour le grain qu'elle vend pour le compte des

agriculteurs des Prairies que ce que les autres vendeurs perçoivent. La CCB ne soutire pas des primes dans tous les marchés, mais dans certains cas, ces primes sont très substantielles. Je connais peu d'agriculteurs qui peuvent se permettre de laisser cet argent sur la table, surtout par les temps qui courent.

Comme agriculteur, voici ce qu'il ne faut au minimum : j'ai besoin de savoir si je touche un montant accru en raison de l'existence de la CCB ou si au contraire sa présence joue contre moi. J'ai vu la CCB commander des primes substantielles pour mon compte et celui des autres producteurs de blé et d'orge des Prairies, et j'ai compris que la principale raison de ces primes, hormis le courage et la ténacité des producteurs qui cultivent ce grain – est liée au comptoir unique.

Deuxièmement, j'ai vu la preuve d'un autre facteur aussi convainquant que le premier : le regroupement de l'industrie du grain. Tous les joueurs sans exception, des sociétés céréalières aux chemins de fer à nos concurrents, deviennent de plus en plus gros et puissants. Face à cela, que devons nous faire dans l'Ouest canadien? De toute évidence, nous devons nous mesurer à eux et soutenir la cadence. Sinon, nous nous retrouverons exclus des marchés, dépassés par la concurrence et aux prises avec une structure de coûts non économique. À part le comptoir unique, de quel outil disposons-nous pour parvenir à cette fin? Il n'y en a aucun. Les sociétés céréalières qui à une époque appartenaient et étaient gérées par les agriculteurs ont pratiquement disparu du paysage des Prairies. Les céréaliculteurs d'aujourd'hui font davantage confiance à la CCB pour la protection de leurs intérêts qu'aux multinationales céréalières.

Ces deux avantages – la capacité de commander des primes et le pouvoir nécessaire pour se mesurer aux joueurs de calibre international de l'industrie céréalière – reposent sur le comptoir unique. Aussi, la notion qu'il soit possible de disposer à la fois d'un « marché à deux voies » dans laquelle la CCB jouerait un rôle efficace, et de bénéficier de l'absence de contraintes caractéristique d'un marché libre est tout simplement illusoire. Ça ne peut pas fonctionner. L'instant où la CCB deviendrait facultative, le comptoir unique disparaîtrait, et avec lui, les avantages que je viens de décrire. Le véritable choix qui se présente aux agriculteurs est entre la CCB et un marché libre en l'absence d'une CCB puissante et efficace. Devant ces choix, les agriculteurs préfèrent très majoritairement garder la CCB et le comptoir unique.

Enfin, j'ai vu comment, en notre capacité d'administrateurs élus par les agriculteurs, nous pouvons exercer des pressions pour obtenir des changements au régime de comptoir unique qui permettent de tenir compte des besoins des agriculteurs et de la latitude qu'ils requièrent. Les options de paiement au producteur que nous avons mises en place sont d'importantes améliorations, dans la mesure où elles procurent aux agriculteurs qui le souhaitent une plus grande maîtrise sur le prix de leur grain, tout en préservant les avantages de la mise en commun des prix et de la vente par comptoir unique pour tous les autres agriculteurs.

Je sais que le terme « marché à deux voies » veut dire différentes choses pour différentes personnes. Je pense que ce terme remonte à l'époque où la CCB était un organisme contrôlé par le gouvernement, entouré par le secret, dépourvu de mécanismes de reddition de compte et n'offrant aucun choix. Mais cette époque est révolue. Les producteurs de grain peuvent maintenant bénéficier à la fois du pouvoir de mise en marché et de la capacité d'exercer une plus grande maîtrise sur la vente de leurs produits. Toutefois, la CCB et les agriculteurs ne



peuvent pas disposer de pouvoir de marché en l'absence du comptoir unique, lequel permet à la CCB d'offrir toutes ces intéressantes options. Les changements de ce genre prennent du

temps, de l'innovation et de la sensibilisation, mais ils permettent aussi de bénéficier du meilleur des deux mondes : les possibilités offertes par un marché ouvert, d'un côté, et la gestion des risques et les primes que la CCB a toujours fournies, d'autre part.

Le véritable choix ne réside pas dans un régime de « marché à deux voies ». Il s'agit d'un marché libre dans lequel la CCB perdrait son efficacité et dans lequel le seul choix offert aux producteurs serait de vendre leur grain à une poignée de multinationales céréalières qui contrôlèrent dans les faits la mise en marché de tout le grain.

Cela ne veut pas dire pour autant que nous fassions preuve de complaisance à la CCB. Comme je l'ai dit, nous avons apporté de nombreux changements afin d'accroître l'efficacité et la capacité de réaction de l'organisation ainsi que d'accroître la souplesse au chapitre des choix offerts. Notre stratégie d'affaires actuelle prévoit des changements encore plus importants et radicaux, à l'intérieur du cadre existant, qui visent à accroître encore davantage les recettes touchées par les agriculteurs et à placer la CCB sous l'entière maîtrise des agriculteurs.

Je sais parfaitement que le Parti conservateur du Canada s'est engagé à rendre la mise en marché par l'intermédiaire de la CCB facultative, et je peux très bien comprendre que le gouvernement se sente maintenant obligé de tenir ses promesses électorales. Mais au nom des nombreux agriculteurs de l'Ouest canadien qui sont comme moi convaincus de la nécessité d'une structure à comptoir unique pour la vente du blé et de l'orge, je somme le gouvernement de reconnaître qu'il s'agit d'une question sur laquelle les agriculteurs devraient avoir le dernier mot. Notre industrie, notre argent et notre avenir sont en jeu. La décision devrait donc nous revenir. Si d'importants changements structurels doivent être apportés dans la manière dont le blé et l'orge des producteurs sont vendus, les agriculteurs devraient avoir leur mot à dire sur ces changements, dans le cadre d'un plébiscite. Cet avis est partagé par la grande majorité des producteurs de grain des Prairies. C'est également la position de la CCB, et les exigences de la *Loi sur la Commission canadienne du blé* sont claires sur ce point.

Merci de votre attention.